Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reprise de travail après arrêt contact covid

Par Lina6719

Bonjour,
Je me permet de venir poser la question ici pour un proche.
La personne c'est retrouver en arrêt suite à cas contact covid, elle a un arrêt jusqu'au 5 avril qui veut dire qu'elle peut reprendre le 6 sachant qu'elle a le résultat de son pcr qui l'indique négatif donc lui Peet la reprise de son travail. Le souci son contre-maître lui signale que soit disant elle ne peut pas reprendre car ils ont fait un contrat de remplacement jusqu'au 12 vu que soit disant on lui aurai dit par téléphone jusqu'à cette date hors ce n'est pas le cas, d'ailleur la société à bien reçu tout comme la cpam l'arrêt de travail venant du médecin ! Est ce qu'elle peut reprendre du coup son travail correctement ? Et son patron a t-il le droit de l'empêcher de reprendre par rapport à une soit disant info oral alors que l'arrêt stipule bien jusqu'au 5 avril ? À savoir la personne travail pour deux sociétés différentes l'autre lui dit de reprendre le travail !
Merci d'avance

Par ESP

Bonsoir
Et son patron a t-il le droit de l'empêcher de reprendre par rapport à une soit disant info oral

Sans doute pas! L'arrêt de travail fixe la date de reprise.